



BULLETIN D'ACTUALITÉ DES GREFFIERS

N° 149
Février 2021

Zoom sur...

RESPONSABILITÉ DE L'ASSOCIÉ D'UNE SCI DÉFAILLANTE : LA VOIE (TRÈS) ÉTROITE DE LA TIERCE OPPOSITION

Faute de présenter contre la décision d'admission d'une créance la réclamation de l'article R. 624-8 du code de commerce, l'associé d'une société civile en liquidation judiciaire est sans intérêt à former tierce opposition à la décision antérieure à l'origine de la créance contre la société sur le fondement de laquelle elle a été admise.

On sait le charme de la SCI. Discrète sinon secrète, elle héberge, au choix, le patrimoine immobilier de la famille ou de l'entreprise. Peu de contraintes, une souplesse statutaire, mais un risque : à l'égard des tiers, les associés répondent indéfiniment des dettes sociales à proportion de leur part dans le capital (C. civ., art. 1857, al. 1^{er}). Si l'associé actionné n'est pas désarmé, la Cour de cassation balise strictement ses moyens de défense et particulièrement la tierce opposition.

L'arrêt commenté l'illustre (Cass. com., 20 janv. 2021, n° 19-13.539, n° 59 P + I). Par deux actes des 27 mars et 24 avril 2007, une banque consent deux prêts à une SCI. Le 24 mars 2011, une cour d'appel condamne cette dernière à payer à la banque diverses sommes liées aux prêts. La SCI est finalement mise en liquidation judiciaire le 9 février 2015. La banque déclare valablement ses créances à la procédure, lesquelles sont admises par le juge-commissaire le 2 février 2015. Elle assigne en paiement les associés de la SCI. Ceux-ci forment tierce opposition à l'arrêt du 24 mars 2011 (C. pr. civ., art. 582 et 583). Ils sollicitent l'annulation des prêts et le rejet des demandes en paiement de la banque. La cour d'appel déclare recevable la tierce opposition, juge les prêts nuls et rejette donc les demandes en paiement de la banque.

...>> Suite page 2

COVID-19 : BILAN NATIONAL DES ENTREPRISES EN 2020

...>> Suite page 3





Consulter aussi : www.cngtc.fr et www.elnet.fr
© Editions Legislatives ISSN 1959-6278

Bulletin d'actualité des greffiers

AUTEUR : Le CNGTC et les Editions Législatives

Idées fortes :

- ✓ Le support d'actualité de référence des greffiers des tribunaux de commerce, édité par le CNGTC depuis 2007, en partenariat avec les Editions législatives
- ✓ Chaque mois, l'actualité indispensable à connaître des greffes
- ✓ Un outil au service de la formation professionnelle
- ✓ Disponible en version papier

Chaque mois, un zoom analyse en 1^{ère} page l'actualité majeure, de façon approfondie.

Puis, 8 rubriques (« Publicité et RCS », « Commerce et commerçants », « Sociétés et dirigeants », « Privilèges et nantissements », « Actions en justice », « Lutte contre le blanchiment de capitaux », « Difficultés des entreprises » et « Juridictions commerciales ») commentent les décisions de jurisprudence ainsi que les textes législatifs et réglementaires ayant un impact sur l'exercice de la profession de greffier et son quotidien.

Le tout en 16 pages, sur 11 numéros, hors mois d'août.

LE PUBLIC :

Au premier plan :

- Les greffiers des tribunaux de commerce et leurs collaborateurs

Et également :

- Le ministère de la justice
- Les présidents des tribunaux de commerce et les juges consulaires
- Les professions juridiques et judiciaires
- Les ordres et organismes professionnels
- Les universitaires

L'AUTEUR :

Les rédacteurs greffiers du CNGTC et les rédacteurs spécialisés en droit des affaires et procédures collectives des Editions législatives.

Votre Commande

Veillez noter, conformément aux conditions ci-dessous, mon abonnement au Bulletin d'actualité des Greffiers :

J'ai bien pris connaissance des conditions générales de vente et d'abonnement spécifiées ci-après

Je renvoie mon bulletin d'abonnement à l'adresse suivante :

Editions Législatives
A l'attention de Gescomclient
80 avenue de la Marne
92 120 MONTRouGE

Offre Editions Législatives	Tarif HT	Tarif TTC	Total TTC
Abonnement Annuel 2021 papier Bulletin d'actualité des Greffiers	204 €	215.22 €	215.22 €

Adresse de livraison et de facturation (*)

LIVRAISON

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél : Fax :

Mail :

FACTURATION

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél : Fax :

Mail :

Date :

Signature :

* Informations obligatoires.

TVA : 5.5 % pour les ouvrages papiers. L'adresse de facturation est UNIQUEMENT à renseigner si elle est différente de l'adresse de livraison.

En validant ce formulaire, vous reconnaissez avoir pris connaissance de la « Politique de confidentialité » et vous acceptez que les informations recueillies à partir de ce formulaire soient traitées par Editions Législatives, membre du groupe LEFEBVRE SARRUT aux fins de gestion des demandes, commandes et abonnements, d'études marketing et statistiques dans le but de vous fournir les offres les plus adaptées et à la constitution d'un fichier clientèle et à des fins de prospection commerciale en conformité avec vos centres d'intérêt. Elles pourront être diffusées à des tiers chargés de l'exécution de ces missions. Ces données seront conservées durant au maximum 3 ans à compter de notre dernier contact. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement de vos données. Pour connaître et exercer vos droits, veuillez consulter notre politique de confidentialité : https://www.lefebvre-sarrut.eu/LS_Politique_de_confidentialite.pdf

Pour consulter les conditions de vente et d'abonnement rendez-vous sur :

**www.editions-legislatives.fr
ou gescomclient@editions-legislatives.fr**